

2011



Concept de formation

pour juges félins internationaux de la WCF





Concept de formation pour les juges félins internationaux de la WCF

1. Introduction

La formation des juges à la WCF a pour but de former des juges professionnels et socialement dans le but de juger des chats de race conformément au standard lors d'expositions nationales et internationales. Au cours de cette formation, un large niveau de connaissances théoriques et pratiques doit être acquis concernant l'activité de juge en général et spécifiquement sur les races de chats reconnues.

Objectif

Après avoir passé avec succès l'examen de la catégorie correspondante, le juge doit être en mesure :

- ✚ d'interpréter les propriétés et caractéristiques des races décrites dans les standards de race
- ✚ d'évaluer les chats présentés selon le standard, sur la base des critères et caractéristiques décrits dans les standards, et de donner ainsi une recommandation d'aptitude à l'élevage
- ✚ d'effectuer des évaluations comparatives de plusieurs chats et de les justifier
- ✚ de répondre aux questions des éleveurs et/ou des exposants concernant les couleurs de robe, la génétique, le standard, etc
- ✚ de rédiger des rapports de juge* pertinents et de justifier objectivement les jugements effectués
- ✚ de se comporter conformément à son rôle lors d'expositions et de contribuer ainsi à la réussite de ces manifestations

1

2. Conditions préalables

Parmi les conditions préalables, les candidats à la formation de juge doivent avoir une pratique d'élevage de plusieurs années, être précédés d'une activité de steward et avoir réussi l'examen préliminaire. La motivation et les compétences sociales sont également des conditions préalables.

Les conditions préalables peuvent être trouvées dans les règles actuellement en vigueur pour les stewards, les élèves-juges et les juges de la WCF.

3. Mise en œuvre

La formation est effectuée selon les règles actuelles de la WCF sous la responsabilité personnelle de l'élève de juge. La formation est basée sur l'expérience et les connaissances en tant qu'éleveur, ainsi que sur l'étude personnelle des connaissances théoriques (catalogues de questions/standards de race/règles) et sur les connaissances acquises dans le cadre de l'activité d'élève-juge.

La formation présuppose d'excellentes connaissances en gestion de l'élevage, en santé féline et en génétique. Ces connaissances doivent être attestées par l'examen préliminaire.

Le transfert de la théorie dans la pratique se fait principalement lors de l'activité d'élève-juge. Cette période doit être mise à profit de manière ciblée.

** Les rapports des juges doivent généralement être rédigés dans l'une des langues reconnues par les organisations faïtières (allemand, anglais, français, espagnol) et être pertinents.*

La formation est axée sur les besoins des clubs. Les catégories d'examen s'expliquent également par ce fait. L'ensemble de la formation est conçu pour atteindre le statut de "juge toutes races", car les distinctions BIS et BOA / Best Suprême ne peuvent être décernées que par des juges titulaires d'une licence de juge pour toutes les races. Pour obtenir ce niveau de qualification, il faut passer des examens dans quatre catégories au total. Le premier examen comprend en outre les questions générales.

4. Catalogues de questions

a) Catalogue de questions pour l'examen préliminaire

La réussite de l'examen préliminaire d'élève-juge précède la formation de juge. Le catalogue de questions pour les examens de juge est lié au catalogue de questions de l'examen préliminaire et forme idéalement une unité avec celui-ci.

Les questions relatives à la gestion de l'élevage, à la génétique, aux expositions, aux maladies courantes, aux couleurs et aux connaissances de la race doivent être équilibrées dans l'examen préliminaire.

Le catalogue de questions de l'examen préliminaire ainsi que le catalogue de questions de l'examen de juge constituent, avec les standards de race, la base théorique complète de l'activité de juge.

b) Catalogue de questions pour l'examen de juge

Le catalogue de questions pour les examens de juge international de la WCF comprend toutes les races reconnues par la WCF (standards) dans les catégories correspondantes, ainsi que tous les autres aspects qui sont importants pour l'exercice de la fonction de juge. Il constitue ainsi la base théorique de la formation des juges. Des extraits des questions constituent les examens théoriques des juges.






Le catalogue est régulièrement complété et révisé. Cela se fait sous l'égide de la commission des standards et des juges. Seule cette dernière peut annuler les versions obsolètes et mettre en circulation de nouvelles versions.

5. Rôles et compréhension

L'élève-juge

L'élève-juge considère la formation de juge comme un processus d'apprentissage actif qui se base sur les connaissances individuelles déjà existantes (éleveur ; steward). Pendant ce processus, les connaissances individuelles sont vérifiées et élargies en direction de l'activité de juge.

Il/elle est soutenu(e) de manière appropriée par les comités de la WCF et par le collège des juges. Pour l'élève-juge, cela signifie en particulier :

-  être actifs dans l'acquisition de connaissances, poser des questions, utiliser des situations d'apprentissage et entraîner des compétence
-  de s'occuper du matériel proposé et des situations d'apprentissage de manière à obtenir le meilleur effet d'apprentissage individuel
-  gérer le processus d'apprentissage de manière autonome
-  à rejeter les connaissances obsolètes et erronées
-  de se familiariser avec le rôle de juge et de s'intégrer

Les juges

Les juges ont un rôle important à jouer dans ce concept de formation. Ils sont responsables de l'exactitude et de la compréhension des connaissances pratiques qu'ils transmettent.

Pour les juges qui accompagnent/forment des élèves-juges, cela signifie en particulier :

- ✚ de se renseigner sur le niveau de formation de l'élève-juge et d'agir en conséquence
- ✚ donner à l'élève-juge l'occasion d'apprendre et d'expliquer les faits de manière compréhensible et pratique
- ✚ d'être disponible en tant que mentor pour la journée de formation
- ✚ de favoriser l'intégration de l'élève dans le collège des juges
- ✚ de fournir une évaluation juste, bienveillante et pertinente

Dans ce contexte, il convient de mentionner que l'activité d'élève-juge ne doit pas être assimilée à une situation d'examen. Il s'agit de compléter des connaissances et de combler des lacunes. Il faut donc toujours tenir compte du niveau de formation, notamment lors de la rédaction de l'évaluation.

Organes de la WCF

En particulier, le président et les membres de la commission des standards et des juges soutiennent l'élève-juge dans tous les aspects de la formation. Le président de la commission des standards et des juges est le premier contact pour toutes les questions de formation.

3

Clubs

Si les circonstances le permettent, les clubs soutiennent le programme de formation de la WCF pour les juges félins internationaux.

- ✚ En permettant aux élèves-juges d'obtenir des certificats d'élèves-juges lors de leurs expositions.
- ✚ En offrant la possibilité de passer des examens.
- ✚ En tenant compte des juges internationaux ayant passé des examens partiels lors des invitations.



Aspects généraux

L'activité d'élève-juge requiert des compétences sociales et des aptitudes à la communication. Une attention particulière est accordée aux relations, notamment avec les exposants. Les relations avec toutes les parties concernées doivent être justes, transparentes et respectueuses.

Pendant l'activité d'élève-juge, ainsi que pendant l'activité de juge, il est recommandé d'observer de manière ciblée les races rares lors d'expositions et de se renseigner sur ces races en visitant les élevages correspondants.

Dans tous les cas, l'élève-juge acquiert des connaissances théoriques sur toutes les races au cours de sa formation. Les connaissances et les compétences acquises dans l'interprétation des critères standard permettent également de réaliser l'évaluation pratique de races rares. Cela ne diffère pas d'un juge international déjà formé qui doit s'occuper d'une race nouvellement reconnue.

La formation doit être considérée comme une base qui doit être développée et améliorée en permanence pendant l'activité de juge. Pour cela, il faut faire preuve d'une grande motivation et d'un grand engagement. La participation à des séminaires est attendue.

En tant que juge de la WCF, on est un représentant de l'organisation faïtière et un modèle. La coopération collégiale avec les comités de la WCF, le collège des juges, avec les clubs et tous les autres acteurs de la scène féline est évidente.

En principe, un élève-juge doit être capable de s'exprimer de manière choisie. Puisque le titre "juge international" est acquis, une bonne connaissance d'une langue étrangère de la WCF peut être attendue. Le règlement concernant la langue étrangère doit être compris dans le sens qu'elle n'est pas seulement nécessaire pour l'examen, mais se réfère à la capacité de communication.

La procédure d'examen peut être trouvée dans les règles actuellement en vigueur pour les stewards, les élèves-juges et les juges de la WCF.